

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 42-273
du 24/03/26

6ème RALLYE REGIONAL VHC DU GRAND SENONAI

11 – 12 SEPTEMBRE 2026

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	YONNE
Nom du Rallye :	6ème RALLYE VHC DU GRAND SENONAI
Date :	11 et 12 SEPTEMBRE 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Challenges Bourgogne Franche-Comté 2026
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	42 du 24/03/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	273 du 24/03/26
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	GUIBLAIN André
Téléphone :	06.48.73.12.79
Mail :	andre.guiblain@orange.fr
Comité d'Organisation	
Président :	GUIBLAIN André
Membres :	Comité ASA YONNE
Secrétariat du Rallye, Adresse :	15 rue Chiffot 89260 THORIGNY/OREUSE
Téléphone :	06.08.02.44.26
Mail:	asa.yonne@orange.fr
Permanence du Rallye :	Hôtel IBIS – 89100 SENS
Lieu, date, horaire :	2 av. Henri Delanne du 10 14h00 à 12 20h00
Organisateur technique	
Nom :	Association SENONAI RALLYE SPORT
Adresse :	10 route de Sens 89320 ARCES-DILO
Téléphone :	06.79.78.33.88
Mail :	vanessa.guerelle@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 13 Juillet 2026
Ouverture des engagements	Lundi 13 Juillet 2026
Clôture des engagements	Lundi 31 Août 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 6 Septembre 2026
Distribution du Road-Book	Boutique ASA 13 rue du Plat d'Etain 89100 SENS, dimanche 6 Septembre de 8h00 à 16h00 et vendredi 11 Septembre à l'hôtel IBIS – 2 avenue Henri Delanne 89100 SENS de 8h00 à 15h00
Reconnaisances	Dimanche 6 Septembre de 8h00 à 18h00 et Vendredi 11 Septembre de 8h00 à 18h00
Vérifications administratives)	Garage PEUGEOT NOMBLOT 2 Chemin des Cannetières 89100 SENS le 11 Septembre 2026 de 14h30 à 20h00
Vérifications techniques	Garage PEUGEOT NOMBLOT 2 Chemin des Cannetières 89100 SENS le 11 Septembre 2026 de 14h45 à 20h15
Mise en place du parc de départ	Parking SENS SUD le 11 Septembre 2026 à partir de 14h45
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Hôtel IBIS 2 avenue Henri Delanne 89100 SENS Vendredi 11 Septembre 2026 à 16h30
Publication des équipages admis au départ	Affichage numérique SPORTITY : SENONAI2026 le 11 Septembre 2026 à 21h00
Publication des heures et ordres de départ	Affichage numérique SPORTITY : SENONAI2026 le 11 Septembre 2026 à 21h00
Briefing des pilotes)	Garage PEUGEOT NOMBLOT 2 Chemin des Cannetières 89100 SENS remis à l'administratif contre émargement
Départ (VHRS)	Parc fermé de départ, parking SENS SUD Samedi 12 Septembre 2026 à 7h45
Publication des résultats partiels	NEANT
Arrivée (VHRS)	Parc fermé d'arrivée, parking SENS SUD Samedi 12 Septembre 2026 à 16h28
Vérifications finales	Garage PEUGEOT NOMBLOT 2 Chemin des Cannetières 89100 SENS le 12 Septembre 2026 à l'issue du rallye

Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Affichage numérique SPORTITY : SENONAI2026 le 12 Septembre 2026 à l'issue du rallye
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Podium d'arrivée parking SENS SUD le 12 Septembre 2026 à l'entrée du parc fermé

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Présidente : Josy MARTIN	75
	Membres : Josiane CHARLEUX	9434
	Jean-Marc SEGOUIN	3352.....
Directeur de Course :	Jannick DAUBIGNE	6560.....
Médecin Chef :	Patrick CHERREAU	23731
Commissaire Technique responsable :	Pierre-Arnaud TEXIER	53166.....
Chargés des relations avec les concurrents :	Monique FRANCE -	29181.....
	Noémie LORMEL	322741.....
Chargés des relations avec la presse :		

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation, à **respecter scrupuleusement**, seront communiqués sur le site du rallye : <https://asayonne.fr>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 6^{ème} rallye régional VHC du GRAND SENONAI doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 31 Août 2026 à minuit**, à l'adresse suivante : **ASA YONNE – 15 rue Chiffot 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE** – mail : andre.guiblain@orange.fr – site : <https://asayonne.fr>

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à : **10 voitures maximum.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **270 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **540 €**
- pour les équipages de l'ASA YONNE : **250 €**
- 5 € seront reversés pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
- Chèque à libeller à l'ordre de l'ASA YONNE

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée parking HYPER U. Il est formellement interdit de planter des piquets sur le parking asphalté, sous peine d'une amende de 200 € par infraction et par piquet.

La surface attribuée par équipage dans le parc d'assistance est de 40 m² par voiture + 30 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper. Un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 8 € le m² selon les disponibilités de l'organisation.

AUCUNE REMORQUE NE SERA STATIONNEE SUR LE PARC D'ASSISTANCE.

UN PARC REMORQUES OBLIGATOIRE EST SITUE CHEZ AD VILLEBENOIT.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 6^{ème} Rallye régional VHC du GRAND SENONAIIS représente un parcours de **174,450 km.**

Il est divisé en **1 étape et 3 sections.**

Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **40,200 km.**

Les épreuves spéciales sont : **TALOUAN : 4,100 km x 3** **VILLENEUVE : 9,300 km x 3**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **Dimanche 6 Septembre 2026 de 8h00 à 18h00 et le Vendredi 11 Septembre 2026 de 8h00 à 18h00.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1.P. DEPART

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye moderne et après les VHRS.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

L'affichage officiel apparaîtra sur l'application « SPORTITY » : SENONAI2026

Tous les équipages classés seront récompensés par des coupes ou des trophées.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée.